

Promouvoir un tourisme vert et durable

- ▶ Structuration d'un tourisme de proximité
- ▶ Renforcement de l'attractivité des pôles patrimoniaux
- ▶ Gestion durable des sites touristiques

Actions éligibles

- ▶ **Développement de l'offre :**
 - Aménagement de sites
 - Développement du sport-nature
 - Agritourisme,
 - Nouvelle offre liée à l'identité historique, économique, culturelle, environnementale locale
- ▶ **Structuration de l'itinérance douce :** communication, signalétique, aménagements, services associés
- ▶ **Aménagement des pôles patrimoniaux :** aménagements paysagers, panneaux pédagogiques, signalétique, mobilier urbain
- ▶ **Labellisation de l'offre**

Par exemple :

- *aménagement paysager d'un espace public pour renforcer l'attractivité d'un pôle patrimonial (PVD/ PCC)*
- *création d'une aire de repos ou d'un point réparation sur la voie verte*
- *création d'un parcours numérique pour découvrir une ville*
- *amélioration de la signalétique entre sites touristiques*

Promouvoir un tourisme vert et durable

- ▶ Structuration d'un tourisme de proximité
- ▶ Renforcement de l'attractivité des pôles patrimoniaux
- ▶ Gestion durable des sites touristiques

Dépenses éligibles

- ▶ **Travaux** : construction, réhabilitation (à l'exception des travaux de réhabilitation énergétique), aménagement de locaux, aménagements extérieurs (travaux paysagers, mobilier urbain, signalisation, signalétique)
- ▶ **Équipement et matériel**
- ▶ **Frais de personnel et de fonctionnement** directement liés à l'opération
- ▶ **Prestations externes** : études, conseils, diagnostics, formations, animations
- ▶ **Communication**

Montant de l'aide

De 3 000 € à 50 000 € selon les projets

